



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 74125

Texte de la question

M. Paul Patriarche attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de la mise en place au 1er juillet du plan de réforme du Gouvernement, désormais appelé démarche de soins infirmiers (DSI). En gestion depuis quelques années, ce projet a suscité un vif tollé parmi les professionnels. En effet, en fonction de l'application de certains critères, il est prévu de distinguer ce qui relève des soins de ce qui relève de l'aide sociale. Cette réforme engendre une véritable remise en cause des missions de l'infirmier(ère). La prise en charge des soins infirmiers dispensés aux personnes âgées dépendantes est l'une des principales missions de la profession. L'application du DSI pourrait avoir des conséquences graves, notamment en milieu rural, où bien souvent les infirmier(ère)s n'apportent pas seulement des soins aux personnes âgées, mais sont leur interlocuteur privilégié ou même leur confidente. Ce rôle capital doit être préservé dans l'intérêt de la profession et des personnes âgées. Au lieu de remettre en cause le travail des infirmier(ère)s, il conviendrait de mettre en valeur leur place dans notre société qui est de plus en plus fondamentale avec l'allongement de la durée de vie. Il lui demande donc comment la démarche de soins infirmiers doit être mise en place et quelles mesures elle entend prendre pour faire face aux difficultés qui en résulteront.

Données clés

Auteur : [M. Paul Patriarche](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74125

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1362